

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



**MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTERE,
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES



DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19 / Site web : www.marchespublics.ci

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019

JANVIER 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	- 2 -
I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2019	- 3 -
II- RESULTATS GLOBAUX 2019	- 3 -
2.1 - Rappel des enjeux financiers.....	- 3 -
2.2 – Planification des lignes budgétaires.....	- 3 -
2.3 - Approbation des marchés.....	- 4 -
2.4- Commande de carburant.....	- 6 -
2.5- Service des Moyens Généraux et du Personnel.....	- 7 -
III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE	- 7 -
3.1- Connecter dix (10) EPN au SIGMAP.....	- 7 -
3.2- Connecter dix (10) SODE au SIGMAP.....	- 7 -
3.3- Mettre en place trois (3) salles pool de saisie.....	- 7 -
3.4- Faire exécuter les opérations des dix (10) premiers ministères identifiées à travers le système dématérialisé.....	- 7 -
3.5- Produire trimestriellement les communications en conseil des ministres sur les activités de passation des marchés publics.....	- 7 -
3.6- Publier sur le site internet de la DGBF les communications trimestrielles en conseil des ministres sur les activités de passation des marchés publics.....	- 7 -
IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS	- 8 -
4.1- Sous-direction des systèmes d'information et de communication.....	- 8 -
4.2- Sous-direction de la formation et des appuis techniques.....	- 9 -
4.3- Sous-direction de la réglementation et des régimes particuliers.....	- 10 -
4.4- Sous-direction des procédures et opérations.....	- 10 -
4.5- Sous-direction des opérations sur financements extérieurs.....	- 11 -
4.6- Sous-direction des études, de l'évaluation et du suivi des marchés publics.....	- 14 -
4.7- Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).....	- 15 -
V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES	- 17 -
5.1- Approbation des marchés en région.....	- 17 -
5.2- Analyse.....	- 18 -
VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS	- 19 -
6.1- Projet de la démarche qualité.....	- 19 -
6.2-Dématérialisation des marchés publics.....	- 20 -
6.3-Banque de Données des Prix de Référence (BDPR).....	- 21 -
VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES	- 21 -
VIII – PERSPECTIVES	- 22 -

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2019

L'année budgétaire 2019 a été marquée par un regain d'activités qui se traduit par la hausse du budget de l'Etat par rapport à la gestion antérieure. En effet, d'un budget de 6 756,2 milliards en 2018, celui de 2019 est passé à 7 334,3 milliards avec un potentiel de marchés de l'ordre de 5 955,9 milliards.

L'exécution du budget soumis à la procédure des marchés publics s'est-elle effectuée dans le souci du respect des procédures de passation des marchés publics et la réduction des délais à quatre-vingt-huit (88) jours.

Pour répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte visé plus haut, la Direction des Marchés Publics (DMP) a mis en place des outils et fait des formations.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, le programme d'activités 2019 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités ci-dessous:

- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des marchés publics ;
- Connecter graduellement les EPN et les SODE au SIGMAP ;
- Poursuivre la dématérialisation des procédures de gestion des marchés publics ;
- Poursuivre la production et la publication trimestrielle de la Communication en Conseil des Ministres sur les opérations de passation des marchés publics ;
- la révision du Code des marchés publics.
- l'application effective de l'article 18 du Code des marchés publics qui prescrit qu'aucune ligne n'ayant fait l'objet de planification ne pourra être exécutée par les procédures de marchés publics ;
- la poursuite et la vulgarisation auprès des autorités contractantes du guide de procédures des marchés publics ;
- la mise en œuvre du projet de Catégorisation des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;
- la mise en exploitation du module 1 « fournitures » et le développement des modules travaux et prestations de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) ;
- la mise en place du cadre juridique de la maîtrise d'œuvre ;

II- RESULTATS GLOBAUX 2019

2.1 - Rappel des enjeux financiers

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2018, la part du budget soumise à la passation de marché s'élève à 5 955,9 milliards de FCFA soit 81,2% du budget adopté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 334,3 milliards de FCFA.

2.2 – Planification des lignes budgétaires

A fin décembre 2019, le nombre de lignes budgétaires soumises à la passation des marchés est de 60 119 contre 53 419 à fin décembre 2018. Ce nombre a connu une légère hausse de 12,54%.

La dotation de l'ensemble des lignes budgétaires soumises à marchés est de 5 955,9 milliards, en hausse de 40,76% par rapport à fin décembre 2018 où elle était de 4 231,1 milliards.

Tableau1: Planification des lignes soumises à marchés par type d'entité à fin décembre 2018

	Lignes soumises à marché (Procédures simplifiées et Procédures classiques)				Lignes planifiées			
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%
Administration centrale	53 684	89,3	4 464 364 375 443	74,96	4 313	69,7	3 604 149 452 584	83,7
Collectivités territoriales	3 105	5,2	104 075 189 937	1,75	858	13,9	69 250 053 437	1,6
Etablissements Publics Nationaux	2 425	4,0	266 161 238 733	4,47	800	12,9	206 240 185 750	4,8
Sociétés d'Etat	905	1,5	1 121 315 284 360	18,83	213	3,4	425 040 258 740	9,9
TOTAL	60 119	100	5 955 916 088 473	100	6 184	100	4 304 679 950 511	100

Source : DMP

2.3 - Approbation des marchés

Le montant des marchés approuvés à fin décembre 2019, s'élève à 1 331,8 milliards de FCFA contre 1 189,7 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 11,9 %. En nombre, 5 271 marchés ont été approuvés contre 4 835 à la même période en 2018, soit une hausse de 9 %.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 73,1% des marchés approuvés à fin décembre 2019 contre 80,0% à fin décembre 2018, soit une baisse de 6,9 points. Quant aux procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), elles représentent 24,6% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2019 contre 18,0% à fin décembre 2018, soit une hausse de 6,6 points.

Tableau 2 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2017, 2018 et 2019

MODE	déc-17				déc-18				déc-19			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	4 036	81,0	891 535 215 246	97,3	3 840	79,4	1 165 853 265 439	98,0	4 029	76,4	1 301 663 705 880	97,7
Appel d'offres ouvert	2 119	42,5	474 790 735 343	51,9	2051	42,4	753 399 227 298	63,4	1 973	37,4	502 034 688 883	37,7
Appel d'offres restreint	382	7,7	140 349 914 202	15,3	353	7,3	197 870 612 511	16,6	457	8,7	471 392 258 312	35,4
Sous total procédures concurrentielles	2 501	50,2	615 140 649 545	67,2	2 404	49,7	951 269 839 809	80,0	2 430	46,1	973 426 947 195	73,1
Marchés de Gré à gré	367	7,4	163 856 455 893	17,9	274	5,7	120 951 067 141	10,2	316	6,0	98 538 664 400	7,4
Avenants	298	6,0	26 848 835 084	2,9	356	7,4	20 633 711 603	1,7	388	7,4	111 020 730 922	8,3
Conventions	152	3,1	54 605 744 071	6,0	116	2,4	34 718 489 260	2,9	136	2,6	73 091 887 692	5,5
Lettres de commande valant marché	718	14,4	31 083 530 653	3,4	690	14,2	38 280 157 626	3,2	759	14,4	45 585 475 671	3,4
Sous total procédures non concurrentielles	1 535	30,8	276 394 565 701	30,2	1 436	29,7	214 583 425 630	18,0	1 599	30,3	328 236 758 685	24,6
PROCEDURES SIMPLIFIEES	946	19,0	24 277 667 463	2,7	995	20,6	23 859 371 535	2,0	1 242	23,6	30 122 273 381	2,3
Procédures simplifiées à compétition limitée	662	13,3	14 954 127 845	1,6	770	15,9	16 741 856 655	1,4	966	18,3	22 085 957 340	1,7
Procédures simplifiées à compétition ouverte	284	5,7	9 323 539 618	1,0	225	4,7	7 117 514 880	0,6	276	5,2	8 036 316 041	0,6
TOTAL	4 982	100	915 812 882 709	100	4 835	100	1 189 712 636 974	100	5 271	100	1 331 785 979 261	100

Source : DMP

- Selon le type de marché

L'approbation par type de marché montre que les travaux demeurent les plus importants avec 73,5% des marchés approuvés en valeur. Quant aux marchés de fournitures et prestations, ils représentent respectivement 8% et 7,3%. Les lettres de commande valant marchés s'établissent à 3,4% en valeur.

Tableau 3: Marchés approuvés par type à fin décembre 2018

TYPE	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Fournitures	938	17,8	106 089 081 246	8,0
Lettres de commande valant marché	759	14,4	45 585 475 671	3,4
TOTAL FOURNITURES	1697	32,2	151 674 556 917	11,4
Conventions	149	2,8	74 176 501 271	5,6
Prestations	606	11,5	96 822 484 095	7,3
Travaux	1577	29,9	978 990 163 597	73,5
TOTAL PROCEDURES CLASSIQUES	4029	76,4	1 301 663 705 880	97,7
Procédures simplifiées à compétition limitée	966	18,3	22 085 957 340	1,7
Procédures simplifiées à compétition ouverte	276	5,2	8 036 316 041	0,6
TOTAL PROCEDURES SIMPLIFIEES	1242	23,6	30 122 273 381	2,3
TOTAL	5 271	100	1 331 785 979 261	100

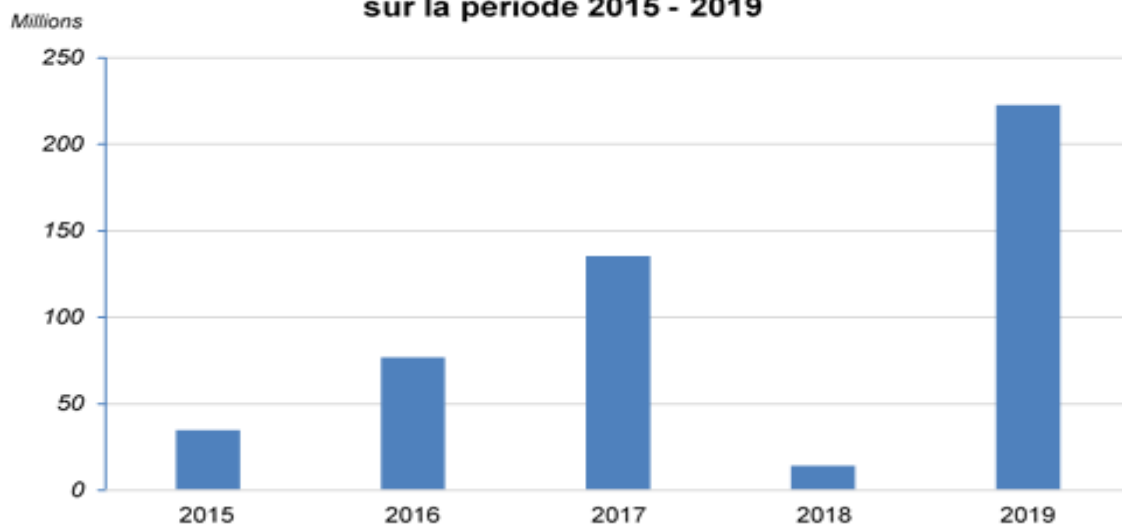
2.4- Commande de carburant

Malgré la baisse des activités du Service Carburant, l'intérêt pour la commande centralisée demeure pour certaines administrations qui sont habituées à cette procédure simplifiée.

Le Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP) a été mis à jour pour l'édition des factures de la commande 2019. Elle se chiffre à **deux cent vingt-deux millions huit cent soixante-onze mille quatre cents (222 871 400) F CFA** contre **quatorze millions cent vingt-sept mille six cent trente (14 127 630) F CFA**, soit une hausse de plus de 15 fois celle de 2018.

Cette année, seize (16) services administratifs ont utilisé le système de gestion centralisée de cartes de carburant mais, l'ordre de paiement transmis à la Paierie Générale du Trésor (PGT) n'est pas encore réglé à ce jour.

Graph : Evolution du montant de la commande sur la période 2015 - 2019



Analyse :

Nous observons une nette progression du montant de la commande centralisée de l'exercice 2019 due essentiellement au montant de cent sept millions trois cent soixante mille (**107 360 000**) F CFA du Ministère des Mines et de la Géologie qui représentent plus de 48% de cette commande.

Par rapport à l'année dernière, nous notons également que sept (07) unités administratives sont revenues à la commande centralisée.

Pour maintenir le système de gestion centralisée des cartes de carburant, nos propositions sont celles présentées l'année dernière.

A savoir, le retard du règlement de la commande centralisée contribue à fragiliser le système de gestion centralisée de cartes de carburant mais, l'accord donné aux requérants en vue de consulter un seul fournisseur pour fourniture de carburant représente sans aucun doute l'élément qui finira par faire disparaître le système de gestion centralisée des cartes de carburant.

2.5- Service des Moyens Généraux et du Personnel

Au titre de l'année 2019, le personnel de la DMP compte deux cent cinquante-quatre (254) agents contre 230 en 2018. Il se répartit comme suit :

- 151 Cadres (53 Administrateurs, 41 Ingénieurs et 57 Cadres de diverses catégories) ;
- 78 Agents d'exécution ;
- 18 Contractuels.

Soixante-seize (76) de ces agents sont en région et 178 en centrale.

Il faut noter qu'au cours de cette année, 05 agents admis à faire valoir leur droit à la retraite et la DMP a enregistré 02 décès.

III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE

L'état d'exécution des activités de la Direction des Marchés Publics (DMP) issues du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) (voir tableau en annexe) de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) est transcrit dans l'annexe 1. En résumé, nous avons l'état ci-dessous :

3.1- Connecter dix (10) EPN au SIGMAP

A ce jour, vingt-six (26) EPN ont été connectés au SIGMAP. Ce sont l'INFS, l'ESATIC, l'ISTC, la HACA, l'UEP-ZBTIC, la CAIDP, l'AIP, la CNP, le FER-PALMIER, l'ONP, l'ENSEA, l'ANDE, la CDT, l'ANAGED, l'UFHB, l'ENS, le CROU, l'UNA, l'IPNETP, la CPNTIC, l'AGEFOP, le C2D Justice l'INFJ, l'AFOR et le CNDJ.

3.2- Connecter dix (10) SODE au SIGMAP

A ce jour, douze (12) SODE ont été connectées au SIGMAP. Ce sont : la SODEFOR, CI-ENERGIES, la SOTRA, le LBTP, la SNDI, l'ANAC, le VITIB, l'ANSUT, l'ONAD, l'ONEP, la POSTE CI et la SODEMI

3.3- Mettre en place trois (3) salles pool de saisie

Evaluation des équipements réalisée par la DMP en liaison avec la SNDI.
Financement attendu du Cabinet.

3.4- Faire exécuter les opérations des dix (10) premiers ministères identifiés à travers le système dématérialisé

La Plateforme a été effectivement dématérialisée et mise en exploitation.
Les opérations de planification des marchés de 25 ministères s'effectuent à travers cette plateforme. Processus d'élaboration et de validation des DAO en cours de traitement sur la plateforme.

3.5- Produire trimestriellement les communications en conseil des ministres sur les activités de passation des marchés publics

La CCM de fin septembre 2019 a été élaborée et transmise au Cabinet du MPMBPE

3.6- Publier sur le site internet de la DGBF les communications trimestrielles en conseil des ministres sur les activités de passation des marchés publics

La CCM de fin septembre 2019 a été publiée.

IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS

4.1- Sous-direction des systèmes d'information et de communication

▪ Gestion du SIGMAP

Au cours de cette année budgétaire, quinze (15) agents SIGMAP ont assisté les cellules de passation, les points focaux de quarante-deux (42) ministères et de sept (07) secrétariats d'état, les Institutions de la République et les structures assujettis dans la prise en compte des opérations des marchés dans le SIGMAP.

L'année 2019 a permis d'étendre la connexion au SIGMAP aux acteurs des collectivités des SODE et des EPN. A ce jour, 23 SODE, 40 EPN et 16 collectivités ont été connectés au SIGMAP.

En outre, deux (02) sessions de formation relatives au module de gestion du courrier, ont été organisées à l'intention des acteurs de la DMP, en vue de renforcer leur capacité pour la prise main de l'outil.

▪ Gestion des Archivages

L'ensemble des marchés de 2019 transmis à la DMP pour archivage ont été numérisés, soit 1259 marchés. Pour ceux des années précédentes transmis durant le présent exercice budgétaire, ce sont au total 314 marchés de 2018, 8 de 2017, 50 de 2016 et 8 de 2015 qui ont été numérisés. A ce jour, c'est au total de 1745 marchés qui ont été numérisés.

Il convient de relever quelques difficultés telles que l'insuffisance du matériel technique pour le conditionnement des dossiers et le manque d'espace de stockage et de rangement.

▪ Site internet

Pour son fonctionnement, le portail des marchés publics et sa messagerie professionnelle sont hébergés par un prestataire privé. Il convient de noter que soumettre la DMP à ce type de règlement peut créer des ruptures de services en cas de manque de liquidités. De plus, il s'agit d'un site institutionnel. Ces raisons ont justifié la migration du portail des marchés publics et sa messagerie professionnelle sur la plateforme « egouv » géré par l'Agence Nationale des Services Universels de Télécommunication (ANSUT).

Par ailleurs, en vue de suivre l'évolution technologique, la DMP a décidé de procéder à la refonte de son site Internet. Le nouveau site internet qui sera disponible le 30 janvier 2020, devra être dynamique, plus attrayant et conforme aux nouvelles exigences technologiques.

▪ La Gestion de l'imprimerie

Pour l'année budgétaire 2019, ce sont cinquante-deux (52) numéros du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) qui sont parus ainsi que trois numéros spéciaux relatifs au PPM/PSPM.

▪ Parc informatique

Le parc informatique est composé de 150 d'ordinateurs de bureau, 19 ordinateurs portables, 143 imprimantes, 4 serveurs, 5 copieurs et autres équipements de communication réseaux.

Les activités de 2019 ont porté sur la gestion du parc informatique, le suivi de la maintenance premier et deuxième niveau des ordinateurs.

La maintenance premier niveau ou préventive est assurée par un prestataire privé. Le cycle d'entretiens est de quatre (4), soit une fois chaque trimestre.

La maintenance deuxième niveau qui touche le matérielle et système est assurée par le service Informatique de la SD/SIC.

La difficulté majeure est le manque d'outils pour parer au cas de maintenance.

4.2- Sous-direction de la formation et des appuis techniques

Le présent rapport annuel tient compte des différentes activités de formation, de sensibilisation et d'assistance.

Au titre de l'année 2019, sur les vingt et une (21) sessions de formations qui se sont tenues, dix-sept (17) ont été faites exclusivement par la DMP et quatre (04) en collaboration avec des partenaires institutionnels. Quatre (04) sessions de formation en interne ont pu être faites. 822 personnes ont pu être formées sur les marchés publics mais également sur des sujets connexes comme détaillé ci-dessous. Ce chiffre est en hausse par rapport à celui de l'année 2018 qui était à **738** acteurs formés.

Les Conférences des marchés se sont tenues du 22 janvier au 04 février 2019 dans les locaux de la DMP. Au total, ce sont neuf cent quarante-deux (**942**) marchés qui ont été passés au peigne fin. Les acteurs du système, à cette occasion, ont été sensibilisés sur les bonnes pratiques.

En terme de formation interne, deux types d'agents en ont bénéficié :

- ✓ quatre-vingt-dix-huit (**98**) agents de la DMP dont 84 nouveaux agents affectés dans les Sous-directions de la DMP dans le cadre de leur stage pratique et **14** participants des directions régionales formés sur le thème « Innovations de l'Ordonnance du 24 juillet portant Code des marchés publics ».
- ✓ Cinquante et un (**51**) stagiaires (contre 11 pour 2018) issus de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) mais également d'autres structures aussi bien privées qu'étatiques ont pu bénéficier de l'appui de la DMP pour mener à bien leur stage.

Concernant les formations à l'endroit des acteurs externes, nous avons trois types :

- ✓ Une formation à l'initiative de la DMP a été organisée à l'endroit de **33 participants** venant des cellules de passation des marchés publics (CPMP) sur le thème « Innovations de l'Ordonnance du 24 juillet portant Code des marchés publics »,
- ✓ **14** formations à la carte, suite aux sollicitations ponctuelles des structures partenaires, ont permis de former 380 participants,
- ✓ Au titre des séminaires, La DMP, cette année, à l'instar des autres années, a été beaucoup sollicitée pour faire une communication sur les marchés publics au cours de quatre (04) formations organisées par des structures partenaires. Ces formations ont contribué à former **260** personnes.

Aussi cinquante (**50**) cadres et agents de la DMP ont vu leur capacité renforcée dans le cadre de **8** formations organisées par des partenaires de la DMP.

Concernant l'**activité d'information media**, elle est à sa deuxième année d'implémentation et s'inscrit dans la vision de la hiérarchie de communiquer sur ses missions afin de faire connaître la Direction à tous les acteurs du système. La DMP a donc répondu aux sollicitations suivantes en vue d'atteindre cet objectif :

- ✓ Interview écrite dans le 8^e numéro de la Newsletter « Espace PME » de l'Agence CI-PME
- ✓ Journée Nationale du partenariat (JNP 2019) : Partenariat état - secteur privé pour une croissance durable et inclusive

4.3- Sous-direction de la réglementation et des régimes particuliers

Conformément à ses missions, **le service réglementation et analyses juridiques** a rédigé treize (13) avis juridiques et analysé dix (10) projets de textes.

Le service des régimes particuliers a, quant à, lui instruit des requêtes d'autorisation de passation de conventions, d'avenant et de résiliation de marchés:

Au titre des demandes d'autorisation de passer convention, le service en a traité cent dix **(110)** dont quatre-vingt-treize **(93)** demandes ont été autorisées par le Directeur des Marchés Publics (DMP) pour un montant global de soixante-onze milliards cinq cent douze millions cinq cent soixante-cinq mille sept cent vingt-huit **(71 512 565 728)** francs CFA.

Concernant les demandes d'autorisations de passer un avenant à un marché, trois cent soixante et une **(361)** requêtes d'autorisation de passer un avenant ont fait l'objet d'instruction par le service, dont :

- cent soixante-dix-sept **(177)** autorisations d'avenant sollicitées sans incidence financière et ;
- cent quatre-vingt-quatre **(184)** autorisations d'avenant sollicitées avec une incidence financière.

Le Directeur des marchés publics a autorisé la passation de cent trente-quatre **(134)** **avenants sans incidence financière**.

Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat a, suite à l'avis favorable de la DMP, autorisé la passation de cent quatre **(104)** **avenants avec incidence financière**, pour un montant total de quatre-vingt-huit milliards neuf cent cinquante millions deux cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-sept **(88 950 224 757)** francs CFA.

Au titre des demandes de résiliation de marchés, quatre-vingt-dix-neuf **(99)** requêtes de résiliation ont fait l'objet d'instruction par le service. Ces demandes sollicitées concernent cent trente-quatre **(134)** marchés.

Dans le cadre de l'instruction desdites demandes, quatre-vingt-dix **(90)** séances d'audition ont été tenues. Suite à ces auditions, certaines procédures ont été soit :

- suspendues car ayant abouti à des conciliations (accord de délai complémentaire aux titulaires) qui ont permis l'exécution de marchés ;
- annulées pour non-respect de la réglementation ou pour exécution du marché.

La Direction des Marchés Publics a donné son avis favorable pour la résiliation de quatre-vingt-dix **(90)** marchés.

Ainsi, la DMP a émis un avis favorable pour la résiliation de :

- seize (16) marchés pour **faute** ;
- soixante-quatorze (74) marchés pour **nécessités de service**.

Le montant total des marchés résiliés est de quarante et un milliards cent soixante-sept millions neuf cent seize mille cinq cent vingt-six **(41 167 916 526)** francs CFA.

4.4- Sous-direction des procédures et opérations

En 2019, 5 271 marchés ont été approuvés pour une valeur globale de **1 331 785 979 261F CFA**. Sur la période du 1^{er} janvier au 29 décembre 2019 ; **Cent quatre-vingt douze (592)**

DAO ont été reçus et examinés par la DMP dont 417 ont été validés parmi lesquels figurent 105 dossiers de travaux, 148 dossiers de fourniture et 164 dossiers de services.

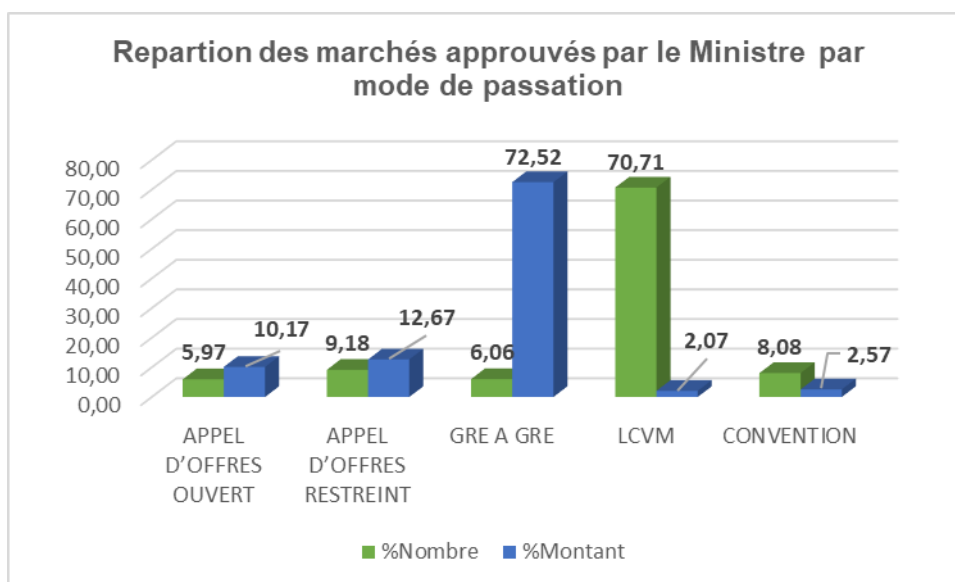
En ce qui concerne le contrôle de régularité des opérations, le tableau ci-après donne le point des avis effectivement émis par la Direction des marchés Publics au terme des différents contrôles a priori effectués au titre de la gestion 2019.

Types d'avis de la DMP	Nombre					Total
	AMI	Travaux	Fournitures	Services		
				intellect	courant	
Avis de Non Objection (ANO)	45	100	69	92	39	345
Avis d'Objection (AO)	14	41	47	36	18	156
ANO suite à un consensus	0	0	1	0	0	1
Total	59	141	117	128	57	502

Ce tableau donne le point des avis émis par la DMP, par type d'appel d'offres (travaux, fournitures et services) et par type d'avis (avis de non objection (ANO), avis d'objection (AO)) et ANO suite à un consensus. Il dresse un point annuel par appel d'offres avant de déterminer le nombre total des avis émis (voir tableau).

Pour l'exercice 2019, au moins **502 avis a priori** ont été émis par la Direction des Marchés Publics à première demande des autorités contractantes.

Pour l'année 2019, une (01) mission de contrôle a posteriori des opérations de passation des marchés publics en dessous du seuil de validation de la DMP (300 000 000 de F CFA), a été effectuée. Par ailleurs, il a été mis en place deux (02) équipes de contrôle a posteriori permanent qui seront effectivement opérationnelles au cours de l'année 2020.



4.5- Sous-direction des opérations sur financements extérieurs

- Au titre de la préparation de la commande publique
 - Etat des dossiers validés

Au titre de l'année 2019, le service chargé de la préparation à la commande publique et des projets cofinancés a procédé à l'examen et à la validation de cent quatre-vingt-dix-neuf (**199**) dossiers de mise en concurrence (Dossiers d'Appel d'Offres, Avis à Manifestation d'Intérêt et Demandes de Propositions), répartis dans le tableau ci-après :

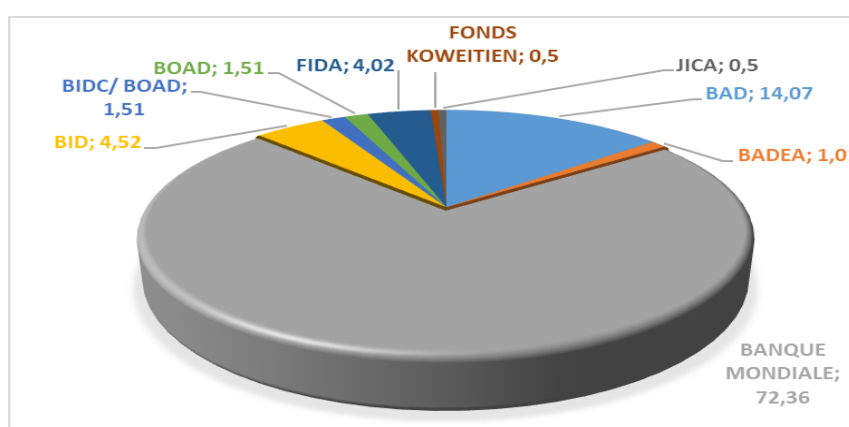
			AOO	AOR	AMI	PREQUALIF.	PSO	TOTAL	TOTAL %
1	Service de consultants	Avis à Manifestation d'Intérêt			96			96	48.24
2		Demandes de proposition	4	53				57	28.65
3	Fournitures		18	01			01	20	10.05
4	Travaux		23	02				25	12.56
5	Prestations courantes		01					01	0.50
Total			46	56	96	00	01	199	100
Total en %			23.11	28.14	48.24	0	0.5	100	

En ce qui concerne le type de marché (**graphique ci-dessous**), il ressort que les dossiers de mise en concurrence validés au cours de l'année 2019, portant sur les services de consultants sont les plus nombreux. Ils représentent **77%** du total des dossiers reçus. Ce qui laisse apparaître que les ressources extérieures dont a bénéficié la Côte d'Ivoire au titre de l'année 2019 ont été, pour l'essentiel, orientées vers la réalisation d'études, de missions d'audits financiers et comptables de projets cofinancés et surtout de missions de suivi et de contrôle de travaux.

Les dossiers de services de consultants sont suivis en deuxième position par les dossiers d'appel d'offres de travaux avec un taux de **12,56%** du total des dossiers reçus. Les dossiers de fournitures viennent en troisième position avec un taux de **10,05%**.

L'ensemble de ces dossiers traités peut être réparti en fonction des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; cette répartition est résumée dans le graphique ci-après :

Graphique : repartition des dossiers traités (%) selon les partenaires techniques



De l'analyse du graphique, il ressort que la Banque mondiale est le bailleur le plus actif en Côte d'Ivoire avec **144** opérations financées, soit **72,36%** des opérations. Elle est suivie par la Banque Africaine de Développement (BAD) avec **28** opérations, représentant **14,07%**

des dossiers reçus. La troisième place est tenue par la Banque Islamique de Développement (BID) avec **09** opérations financées, soit **4,52%**.

- Au titre de la passation des marchés

En 2019, cent quatre-vingt-six (**186**) nouvelles opérations ont été lancées par les Unités de Coordination de Projets (UCP) contre cent trente (**130**) en 2018, soit une hausse de **43,08%**.

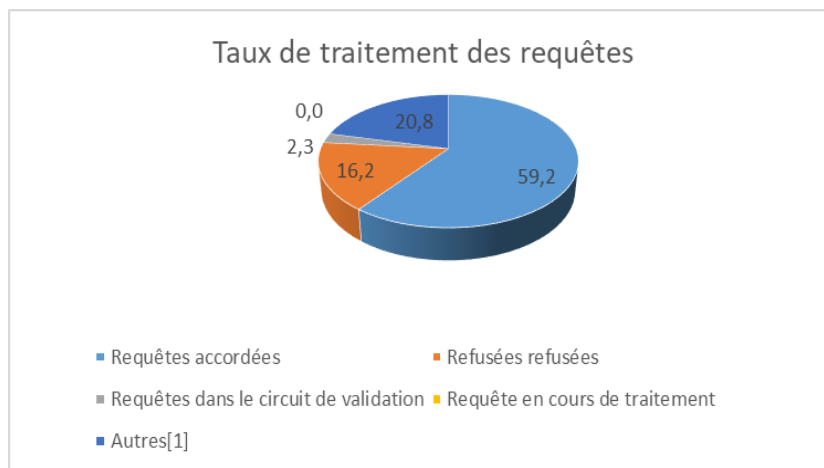
A celles-ci s'ajoutent trente et une (31) opérations non achevées durant l'exercice 2018. Ce qui donne un total de deux cent dix-sept (**217**) opérations de marchés.

- Au titre des procédures dérogatoires

Au cours de l'année 2019, le service a enregistré cent trente (**130**) requêtes portant sur des demandes d'autorisation pour recourir à des marchés de gré à gré, à l'organisation d'appel d'offres restreint et à des modifications de statut marché des lignes budgétaires. La situation générale de l'instruction des requêtes reçues par le service est présentée dans le tableau suivant :

	Marchés de Gré à gré	Appel d'offres restreint	Modifications de statut marché des lignes budgétaires	Autres	TOTAL	
					Nombre	Pourcentage
Nombre d'autorisations accordées	66	6	5		77	59,2
Nombre d'autorisations refusées	5	1	10		21	16,2
Nombre de dossiers dans le circuit de validation	3	0	0		3	2,3
Nombre de requête en cours de traitement	0	0	0		0	0,0
Autres [1]	3		1	23	27	20,8
TOTAL	77	7	16	23	130	100,0
Pourcentage	59,2	5,4	12,3	17,7	100,0	

Ce tableau permet de faire ressortir en termes de pourcentage, le niveau de traitement des requêtes adressées à la DMP au cours de l'année 2019, sous la forme du diagramme ci-après :



4.6- Sous-direction des études, de l'évaluation et du suivi des marchés publics

Au cours de l'année 2019, la Sous-direction des Etudes, du Suivi et de l'Evaluation des Marchés Publics (SDESE) a effectué les missions suivantes :

- **Au titre du service des études**

Le Service est intervenu dans la gestion des lignes budgétaires qui consiste à notifier aux différents administrateurs de crédits les lignes soumises à marché. En outre, il y a la réservation de crédit qui est faite à la demande des autorités contractantes.

Sur un total de 60 096 lignes à marché, d'un montant de 3 472,6 milliards FCFA, 6 161 lignes (1 821,4 milliards FCFA) ont été planifiées dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), représentant 52,4% en valeur et 10,3% en nombre, contre respectivement 62,3% et 7,5% en 2018.

- **Au titre du service suivi et évaluation**

Au compte du service du suivi de l'exécution physique et financière des marchés, les activités ont portées sur l'élaboration des termes de références des missions de contrôle et leurs validations par la hiérarchie.

Les agents de la sous-direction ont participé activement aux contrôles à priori qui se sont déroulés en 2018.

- **Au titre du service des délais**

Le délai moyen de passation des marchés a baissé, passant de 97,3 jours à fin décembre 2018 à 95,4 jours à fin décembre 2019, soit une baisse de 1,9 jour.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO) est passé de 7,4 jours à fin décembre 2018 à 5,8 jours à fin décembre 2019, soit une baisse de 1,6 jour. Cette baisse s'explique par l'amélioration du délai d'examen et de validation des dossiers d'appels d'offres avec un gain cumulé de 4,2 jours ;
- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 8 jours à fin décembre 2018 à 7 jours à fin décembre 2019, soit une baisse de 1 jour ;

- le délai de demande d'avis de non objection est passé de 8,8 jours à fin décembre 2018 à 9,2 jours à fin décembre 2019, soit une hausse de 0,4 jour ;
- le délai de traitement de l'avis de non objection est passé de 6,4 jours à fin décembre 2018 à 6,8 jours à fin décembre 2019 soit une hausse de 0,4 jour ;
- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 12,5 jours à fin décembre 2018 à 11,6 jours à fin décembre 2019 soit une baisse de 0,9 jour ;
- le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation du marché est passé de 5,1 jours à fin décembre 2018 à 7 jours à fin décembre 2019, soit une hausse de 1,9 jour ;
- le délai d'approbation du marché est passé de 10,3 jours à fin décembre 2018 à 7,2 jours à fin décembre 2019, soit une baisse de 3,1 jours.

4.7- Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

▪ Lignes budgétaires soumises à marchés

Le tableau ci-après présente le cumul des opérations soumises aux différentes procédures de passation de marchés pour les différents secteurs du C2D.

Tableau : Répartition des lignes soumises à marchés à fin décembre 2019

SECTEUR	NOMBRE D'OPERATIONS A MARCHÉ SOUMISES AUX PROCEDURES CLASSIQUES	NOMBRE D'OPERATIONS A MARCHÉ SOUMISES AUX PROCEDURES SIMPLIFIEES	NOMBRE TOTAL D'OPERATIONS A MARCHÉ
AGRICULTURE – DÉVELOPPEMENT RURAL - BIODIVERSITÉ	5	108	113
EMPLOI	1	27	28
JUSTICE	10	13	23
ASSAINISSEMENT	2	1	3
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DÉCENTRALISATION	2	19	21
EAU POTABLE	1	0	1
SANTÉ	13	62	75
EDUCATION – FORMATION (C2D1 et C2D2)	67	69	136
TOTAL	101	299	400

Source : DMP

Les lignes budgétaires identifiées soumises à la passation de marchés publics selon les procédures ordinaires sont au nombre de **101** en **2019** contre **116** en 2018 et sont réparties au sein des six (08) secteurs ; soit une baisse de **12,93%**.

Ainsi, en application de l'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 sus indiqué, **299 lignes** à marchés contre **388** en 2018 ont été laissées sous l'entière responsabilité des gestionnaires de crédits ; la DMP ayant la possibilité de diligenter un contrôle *a posteriori* sur l'exécution de ces lignes budgétaires.

Le tableau ci-après présente la répartition des procédures classiques par type de marché. Il montre que les marchés de fournitures représentent 45,5% des marchés en procédure classique soit 46 marchés. Ces marchés sont suivis par les marchés de travaux (34,7%) et les marchés de prestations (19,8%).

Tableau : Répartition des opérations identifiées à fin 2019 par type de marché (procédures classiques)

SECTEURS	TRAVAUX	FOURNITURES	PRESTATIONS	TOTAL
AGRICULTURE – DÉVELOPPEMENT RURAL - BIODIVERSITÉ	4	0	1	5
EMPLOI	0	0	1	1
JUSTICE	3	5	2	10
ASSAINISSEMENT	1	0	1	2
EAU POTABLE	1	0	0	1
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DÉCENTRALISATION	0	1	1	2
SANTÉ	7	4	2	13
EDUCATION - FORMATION	19	36	12	67
TOTAL	35 (34,7%)	46 (45,5%)	20 (19,8%)	101

A la fin de l'exercice 2019, sur un total de **101** lignes à marchés programmées, **43** lignes ont fait l'objet de publication ou d'admission aux modes dérogatoires par autorisation du Ministre en charge des marchés publics ; soit un taux de réalisation de **42,57%** contre **56,03%** en 2018.

Le constat est que pour l'ensemble des secteurs couverts par le C2D, le taux global d'exécution des marchés planifiés est de 42,57% soit 43 marchés. Ce retard ou ce manque de célérité dans la mise en œuvre des PPM est plus perceptible au niveau des secteurs Agriculture - Développement rural – Biodiversité (40%) et surtout au niveau du secteur Education – Formation (25,37%).

Toutefois, en termes de nombre d'opérations traité, le secteur Education – Formation vient en tête avec un nombre total de dix-sept (17) opérations sur un total de 43, soit 39,53% de l'ensemble des opérations traitées sur 2019. Il est suivi du secteur Santé (11 opérations, 25,58%) et du secteur Justice (8 opérations, 18,60%). Ces trois (03) secteurs représentent à eux seuls, près de 84% des opérations traitées sur 2019.

▪ **Marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2019**

Au titre des marchés approuvés, il convient de noter que bon nombres d'opérations initiées en 2018 ont fait l'objet d'approbation au cours de l'exercice 2019. Ainsi le présent rapport a pour objet de présenter les marchés initiés en 2018 et approuvés en 2019 ainsi que ceux initiés et approuvés au cours de cette année.

Le montant de l'ensemble des marchés approuvés sur l'année 2019 s'élève à **57 138 516 733 FCFA** contre **89 841 622 271 FCFA** pour l'année 2018, soit une baisse de 36,4% par rapport à l'année 2018.

Tableau 7 : Volume total de marchés y compris les avenants approuvés sur 2019

Modes de passation	Total des marchés approuvés en 2019			
	Nombre	%	Montant (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts	36	50,00%	54 688 972 317	95,71%
Appels d'offres restreints	0	0,00%	0	0,00%
Marchés de Gré à gré	1	1,39%	351 651 339	0,62%
Avenants	33	45,83%	1 480 312 077	2,59%
Conventions	2	2,78%	617 581 000	1,08%
TOTAL	72	100%	57 138 516 733	100%

Le tableau ci-dessus laisse apparaître un taux important de recours aux appels d'offres ouverts. En effet, environ 96% du montant de l'ensemble des marchés approuvés ont fait l'objet d'une procédure de concurrence ouverte.

Toutefois, il convient de noter qu'en termes de fréquence, l'on note un recours fréquent aux avenants avec environ **46%** de sollicitations dans la passation des marchés. A cet effet, des efforts doivent être faits au niveau de la définition réelle des besoins dans la mise en œuvre des projets. L'analyse des données ci-dessus laisse transparaître cependant un taux relativement faible des marchés de gré à gré (moins de 1%).

Le volume des marchés initiés en 2018 et approuvés en 2019 s'élève à **52 609 076 130 FCFA**. En effet nous avons ce montant détaillé comme suit :

- ✓ Le montant total des marchés initiés en 2018 en procédures concurrentielles et approuvés en 2019 s'élève à **51 794 760 140 FCFA**.
- ✓ Une opération initiée en procédure dérogatoire en 2018 et approuvée en 2019 s'élève à **351 651 339 FCFA**.
- ✓ On note également que le montant des avenants autorisés en 2018 et approuvés en 2019 avec incidence financière s'élève à **462 664 651 FCFA**.

Le montant des marchés et avenants initiés en 2019 et approuvés sur l'année s'élève à **4 529 490 603 FCFA**. Ce montant est composé comme suit :

- ✓ Des marchés initiés en 2019 en procédures concurrentielles et approuvés sur l'année s'élevant à **2 894 262 177 FCFA**,
- ✓ Des marchés initiés en 2019 en procédures dérogatoires et approuvés sur l'année à hauteur de **617 581 000 FCFA**,
- ✓ Quatre (04) avenants avec incidence financière sur un total de vingt-six (26) ont été autorisés et approuvés pour un montant total de **1 017 647 426 FCFA**.

V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES

5.1- Approbation des marchés en région

Le montant total des marchés approuvés en 2019 au niveau des directions régionales s'élève à 72,6 milliards de FCFA soit 5,5% en valeur du total des marchés approuvés contre 1,3% en 2018.

Le montant des marchés approuvés le plus élevé en région est celui de la région des Lacs (Yamoussoukro) à 17 100 243 415 FCFA soit 23,5% du montant total des marchés approuvés en région, suivi de la région des Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud) à 9 510 982 078 FCFA soit 13,1% du montant total des marchés.

En termes de nombre, la région des Lagunes, Abidjan Nord est en tête avec 263 marchés soit 14,7% du nombre total des marchés approuvés en région, puis la région des Lacs à 192 soit 13,11% et enfin la région des Montagnes (Man) à 225 soit 12,5% du nombre total des marchés alloués en région.

Tableau : Montant et nombre des marchés approuvés en région

DIRECTION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS	Procédures classiques		Procédures simplifiées		Total	
	NB	%	NB	%	NB	%
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
DRMP MAN	222	14,1	3	1,4	225	12,5
	7 852 880 513	11,3	56 021 810	1,9	7 908 902 323	10,9
DRMP YAMOOUSSOUKRO	217	13,8	31	14,2	248	13,8
	16 437 240 506	23,6	663 002 909	22,4	17 100 243 415	23,5
DRMP DALOA	191	12,1	17	7,8	208	11,6
	5 648 961 195	8,1	182 424 200	6,2	5 831 385 395	8,0
DRMP ABENGOUROU	137	8,7	27	12,4	164	9,1
	4 608 729 874	6,6	299 096 631	10,1	4 907 826 505	6,8
DRMP SAN-PEDRO	115	7,3	30	13,8	145	8,1
	5 951 988 804	8,5	455 275 905	15,4	6 407 264 709	8,8
DRMP ABIDJAN-SUD ET SUD-COMOE	218	13,8	5	2,3	223	12,4
	9 470 127 126	13,6	40 854 952	1,4	9 510 982 078	13,1
DRMP KORHOGO	169	10,7	4	1,8	173	9,6
	7 962 901 032	11,4	66 795 000	2,3	8 029 696 032	11,1
DRMP BOUAKE	91	5,8	55	25,2	146	8,1
	3 452 629 584	5,0	699 809 255	23,7	4 152 438 839	5,7
DRMP ABIDJAN-NORD	217	13,8	46	21,1	263	14,7
	8 315 240 138	11,9	495 075 881	16,7	8 810 316 019	12,1
TOTAL	1 577	100	218	100,0	1 795	100
	69 700 698 772	100	2 958 356 543	100,0	72 659 055 315	100

5.2- Analyse

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution en nombre et en valeur des marchés approuvés entre 2018 et 2019 en région. Il ressort de celui-ci que de façon globale les marchés approuvés ont augmenté de 22,6% en nombre et de 22,9% en valeur. Dans les détails, on observe une hausse en nombre dans l'ensemble des directions régionales, tandis qu'en valeur seule la vallée du Bandaman (Bouaké) enregistre une baisse de 12,1%.

Tableau 13 : Evolution en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2018 et 2019

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE		Taux de variation 2018_2019 (%)	MONTANT (FCFA)		Taux de variation 2018_2019 (%)
	2018	2019		2018	2019	
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro)	134	145	8,2	4 485 469 449	6 407 264 709	42,8
Savanes (Korhogo)	115	173	50,4	4 980 389 399	8 029 696 032	61,2
Vallée du Bandaman (Bouaké)	141	146	3,5	4 721 875 123	4 152 438 839	-12,1
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	123	164	33,3	3 109 526 457	4 907 826 505	57,8
Lacs (Yamoussoukro)	192	248	29,2	11 434 512 868	17 100 243 415	49,5

Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	167	208	24,6	5 746 440 051	5 831 385 395	1,5
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan nord)	244	263	7,8	9 421 755 398	8 810 316 019	-6,5
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud)	169	223	32,0	6 913 406 952	9 510 982 078	37,6
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man)	179	225	25,7	6 016 980 193	7 908 902 323	31,4
TOTAL	1 464	1 795	22,6	56 830 355 890	72 659 055 315	27,9

Source: DMP

VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

6.1- Projet de la démarche qualité

▪ Point de la mise en œuvre

Le système de management de la Qualité (SMQ) est dans sa phase d'implémentation depuis le mois d'août 2019. Cette phase a été précédée par l'adoption et la diffusion de la politique qualité et la cartographie des processus auprès du personnel et des partenaires de la Direction des marchés Publics (DMP). La phase de certification a démarré la mi-décembre 2019 par la réalisation de la mission d'audit interne portant sur les neuf (09) processus élaborés et validés, de manière à apprécier leur conformité au référentiel ISO 9001 version 2015. Au cours de la gestion 2020, les services extérieurs de la DMP, notamment les neuf (09) directions régionales et la Cellule C2D/DMP seront pris en compte par le projet.

Au cours de la gestion 2019, le Projet de la démarche qualité a connu une avancée notable. La Politique qualité et la cartographie des processus ont été adoptées et diffusées auprès du personnel et portées à la connaissance des partenaires de la Direction des Marchés Publics (DMP).

Le Système de Management de la Qualité (SMQ) de la DMP bâti sur neuf (09) processus a été entièrement élaboré et validés. Des procédures de travail et les documents associés qui en dérivent ont également été élaborés pour accroître la maîtrise et la connaissance organisationnelle.

L'implémentation du SMQ ainsi conçu, a démarré depuis août 2019.

Par ailleurs, un plan stratégique, un manuel de management, la matrice des risques et la matrice des interfaces entre les processus ont été élaborés pour d'une part, en vue d'orienter la conduite du processus, et d'autre part, dans l'optique de susciter une maîtrise suffisante de la mise en œuvre du SMQ.

▪ Perspectives 2020

La phase de certification a démarré la mi-décembre 2019 par la réalisation de la mission d'audit interne portant sur les neuf (09) processus de manière à apprécier leur conformité au référentiel ISO 9001 version 2015. L'audit interne est conduit par le Cabinet QUALITAS avec la participation des auditeurs internes de la DMP. Au terme de cette phase, des mesures et actions correctives seront mises en œuvre afin de mettre, totalement, en conformité le SMQ et ses instruments de pilotage.

Cette étape sera suivie de la revue de direction. La mission de certification interviendra après cette étape. L'organisme requis pour la certification est la société SGS. La certification pourra intervenir courant mars 2020.

Au cours de la gestion 2020, les services extérieurs de la DMP, notamment les neuf (09) directions régionales et la Cellule C2D/DMP seront pris en compte par le projet.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une étude diagnostic qualité du processus de passation des marchés publics sera réalisée au cours de gestion 2020. Cette étude bénéficie du financement de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du Projet PAGEF. Cette étude vise à appréhender la stratégie de mise en place de la démarche qualité dans le processus de passation des marchés publics.

6.2-Dématérialisation des marchés publics

▪ Point de la mise en œuvre de l'exploitation

- Situation des opérations saisies

La mise en exploitation de la phase 1, qui vise la dématérialisation des procédures de passation impliquant les acteurs de l'administration et permettant de couvrir l'ensemble des échanges entre les acteurs de l'administration, notamment, la Direction des Marchés Publics (DMP), les autorités contractantes et les Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP), a démarré au titre de la gestion 2019 avec vingt-cinq (25) ministères. L'obligation est faite aux 25 ministères d'exécuter les opérations de marché concernant le Plan Général de Passation des Marchés Publics (PGPM), le Plan de Passation des Marchés (PPM), le Plan Général Simplifié de Passation des Marchés Publics (PGSPM), le Plan Simplifié de Passation des Marchés (PSPM) et les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) via le module e-marchés.

A la date du 31 décembre 2019, la situation du renseignement des opérations est résumée dans le tableau suivant :

N°	Types d'opérations	Opérations
1	PGPM	538
2	PPM	386
3	PGSPM	607
4	PSPM	317
5	DAO	452 DAO élaborés dont : - 229 DAO en procédure classique dont 133 sont validés - 223 dossiers en procédure simplifiée

- Situation de mise en place des salles pool

Afin d'étendre l'exploitation de l'applicatif à l'ensemble des structures des ministères, des salles pool informatiques avec accès à la plate-forme e-marchés, seront mises en place. Ces salles, localisées selon la proximité des ministères, seront accessibles à l'ensemble des acteurs des ministères pour la saisie de leurs opérations, avec l'encadrement permanent d'un assistant à l'exploitation de l'outil.

A ce jour, trois (03) salles proposées par les ministères suivants, ont été retenues et ont fait l'objet d'une évaluation technique et financière par la SNDI :

N°	Ministères	Localisation de la salle pool
1	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Plateau, Immeuble Ex-Caisse de Stabilisation, 7 ^{ème} étage, Porte : 7-01
2	Ministère des Eaux et Forêts	Plateau, Cité Administrative, Tour D, 19eme Etage.

		Cél : 07 04 14 14/ 40 40 87 52
3	Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste	Plateau, Immeuble Postel 2001, 7 ^{ème} étage

L'évaluation financière pour le câblage, l'interconnexion des sites et l'équipement des salles pool, a été faite et les engagements ont été réalisés.

- Prochaines étapes

- connexion des ministères restant (en cours);
- transfert de compétences

6.3-Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)

Du 29 au 31 octobre 2019 s'est tenu à AFRIKLAND Hôtel à Grand-Bassam, le séminaire de validation de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR).

Le comité de suivi de la BDPR tel que recommandé par ce séminaire, a été mise en place et les projets de textes portant constitution de la BDPR et mise en place du comité de suivi de la BDPR sont en élaboration.

VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Les contraintes et les difficultés sont d'ordre général et particulier. En effet la difficulté qui revient généralement est l'insuffisance d'effectif, quant aux difficultés particulières, elles vous seront présentées par sous-direction.

▪ Sous-Direction des Opérations sur financements extérieurs

Pour cette sous-direction, les difficultés sont à trois (3) niveaux :

Au titre de la préparation à la commande publique et des négociations :

- mise à disposition tardive à la Direction des Marchés Publics (DMP) des documents afférents à la négociation à savoir : les projets d'accords de financement, le memorandum, le contrat de prêt, le document d'évaluation du projet (PAD) et le Plan de Passation des Marchés (PPM) pour observations ;
- séances de préparation des projets non inclusives ;
- inexistence de séances de mise en commun des observations de la partie ivoirienne avant les négociations avec les bailleurs de fonds ;
- non mise à disposition des versions corrigées des documents issus des négociations à la DMP.

Au titre de la passation des marchés :

- la transmission tardive des copies des offres des soumissionnaires après les séances d'ouverture par les unités de coordination des projets (UCP) dont les résultats de la COJO sont soumis à l'avis de la DMP ;
- le manque de diligence de la part de certaines UCP à porter l'information à la DMP en cas de report de date des séances ;
- le non-paiement des primes de participation aux travaux de la COJO par certaines UCP, malgré l'existence de l'arrêté n° 026/MEF/SEMPMBPE du 19 janvier 2018 portant fixation des salaires, indemnités et autres avantages du personnel impliqué

dans la mise en œuvre des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale.

Au titre des procédures dérogatoires :

Les difficultés rencontrées portent sur le montage des dossiers des requérants. En effet, les requêtes ne sont pas toujours accompagnées des pièces qui justifient les motifs évoqués pour le recours au marché de gré à gré.

De plus, les requêtes ne traduisent pas souvent le besoin de l'autorité contractante. Leur méconnaissance du fonctionnement du SIGMAP engendre des difficultés qu'ils traduisent par des demandes de déverrouillage qui ne correspondent pas à leurs préoccupations.

Par ailleurs, le circuit de transmission des réponses des requêtes est tel que les projets se plaignent de la lenteur dans le traitement de leurs requêtes.

▪ **Sous-direction de la réglementation et des régimes particuliers**

Pour cette sous-direction les difficultés sont de trois (3) ordres en plus de celle relative au personnel.

- difficulté de localisation des entreprises (titulaire de marché faisant objet d'une demande de résiliation) ;
- mauvaise formulation de l'objet des requêtes ;
- absence de justificatifs accompagnants les requêtes.

▪ **Sous-direction des procédures et Opérations** (service de contrôle de la régularité des procédures)

Comme difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des missions confiées au service du contrôle de la régularité des procédures, il convient de noter :

- l'exiguïté des locaux ;
- le mauvais archivage des dossiers occasionnant des ennuis de santé au personnel.

VIII – PERSPECTIVES

Au titre de l'année 2020, les actions suivantes seront poursuivies pour l'amélioration du système de passation des marchés publics :

- la poursuite de la formation et du renforcement des capacités des acteurs des marchés publics ;
- le renforcement du contrôle de l'exécution des marchés par la mise en œuvre d'un processus de suivi-évaluation;
- la mise en exploitation du premier module de la banque de données des Prix de Référence et la finalisation du module 2 relatif aux travaux ;
- la poursuite des missions de contrôle a posteriori ;
- la réalisation de la conférence des marchés ;

- la vulgarisation du nouveau Code des marchés publics ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- la certification de la Direction des Marchés Publics (DMP).
- acquérir une mallette à outils de maintenance en vue d'améliorer les temps de réponse des dépannages ;
- développer un applicatif de gestion du parc informatique.

